

### Résultats des enquêtes relatives à l'insertion professionnelle des docteurs

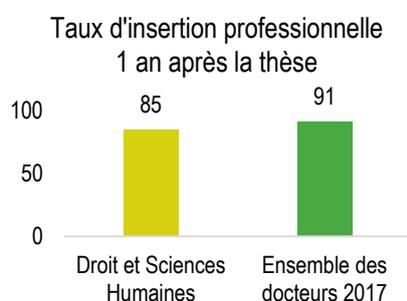
Chaque année, l'Observatoire de la Vie Étudiante de l'UCP réalise une enquête sur l'insertion professionnelle des docteurs de l'université. Cette enquête s'inscrit dans un dispositif national d'enquête supervisé par le ministère et en coordination avec la Direction de la recherche de l'établissement, elle vise à connaître la situation professionnelle des diplômés du doctorat 1 an et 3 ans après la soutenance de leurs thèses.

Source : les résultats présentés sont issus de l'enquête insertion professionnelle 2018 des doctorants de 2015 et 2017.

### Situation professionnelle 1 an après le doctorat (Promotion 2017)

Année de soutenance	Effectif de diplômés	Effectif de répondants	Taux de réponse à l'enquête
2017	17	15	88 %

85 % des diplômés ont un emploi un an après la thèse

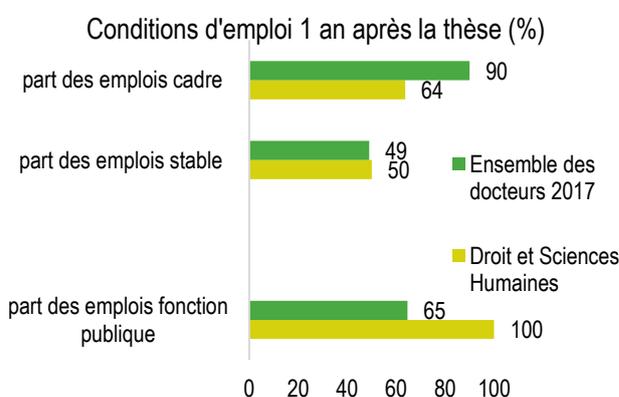


**Lecture :** Au 1<sup>er</sup> décembre 2018, le taux d'insertion professionnelle des docteurs de l'école doctorale de Droit et Sciences Humaines est de 85 %.

**Taux d'insertion :** rapporte le nombre de diplômés en emploi au nombre de diplômés en activité, c'est-à-dire en emploi ou en recherche d'emploi (population active).

Il est le complément du taux de chômage.

64 % de cadre et 1 diplômé sur 2 en emploi stable

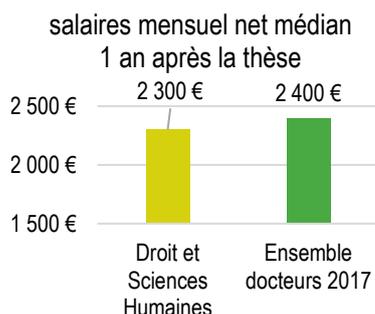


**Lecture :** Au 1<sup>er</sup> décembre 2018, 64 % des docteurs de l'école doctorale de Droit et Sciences Humaines ont un emploi de catégorie cadre.

**Emploi stable :** contrat en CDI, fonctionnaire ou travailleur indépendant.

**Emploi de catégorie cadre :** déclaration du diplômé.e en emploi vis-à-vis de son niveau ou statut d'emploi (nomenclature PSC, INSEE)

Le salaire mensuel net médian des docteurs après 1 an de vie active est de 2 300 euros



N=10

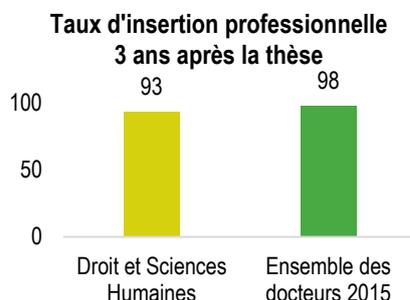
**Salaires net mensuel médian** sépare la population considérée en deux parts égales. Par exemple, la moitié des diplômés de doctorat ont un salaire net mensuel supérieur à 2 300 € et l'autre moitié ont un salaire net mensuel inférieur à 2 300 €.

1 docteur sur 2 est satisfait de son salaire.

## Situation professionnelle 3 ans après le doctorat (Promotion 2015)

Année de soutenance	Effectif de diplômés	Effectif de répondants	Taux de réponse à l'enquête
2015	28	16	57 %

3 ans après leurs soutenances, 93 % des docteurs diplômés de l'école doctorale de Droit en 2015 sont en emploi

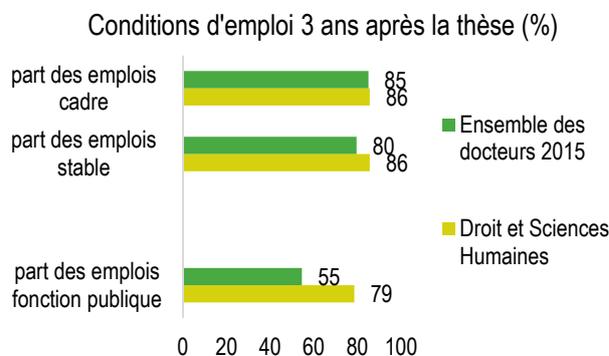


**Lecture :** Au 1<sup>er</sup> décembre 2018, le taux d'insertion professionnelle des docteurs de l'école doctorale de Droit et Sciences Humaines est de 93 %.

**Taux d'insertion :** rapporte le nombre de diplômés en emploi au nombre de diplômés en activité, c'est-à-dire en emploi ou en recherche d'emploi (population active).

Il est le complément du taux de chômage.

86 % de ces docteurs en emplois ont un emploi cadre et un contrat de durée indéterminé.

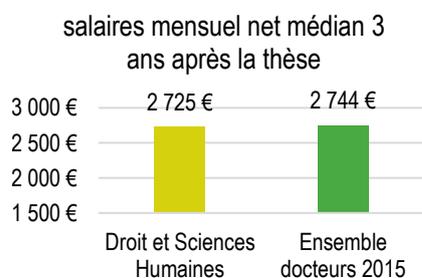


**Lecture :** Au 1<sup>er</sup> décembre 2018, 86 % des docteurs de l'école doctorale de Droit et Sciences Humaines ont un emploi de catégorie cadre.

**Emploi stable :** contrat en CDI, fonctionnaire ou travailleur indépendant.

**Emploi de catégorie cadre :** déclaration du diplômé.e en emploi vis-à-vis de son niveau ou statut d'emploi (nomenclature PSC, INSEE)

Le salaire mensuel net médian des docteurs après 3 ans de vie active est de 2 725 euros



N=10

**Salaires net mensuel médian** sépare la population considérée en deux parts égales. Par exemple, la moitié des diplômés de doctorat ont un salaire net mensuel supérieur à 2 725 € et l'autre moitié ont un salaire net mensuel inférieur à 2 725 €.

**53 % des docteurs** sont **satisfait** de leur rémunération.

En plus d'être interrogés sur la situation professionnelle au 1<sup>er</sup> décembre 2018 c'est-à-dire 3 ans après leurs doctorats, les diplômés de 2015 ont également été interrogés sur leurs situations un an après la thèse (1 décembre 2016).

Les résultats en rapport avec la situation de ces diplômés à un an post doctorat ne sont pas publiés pour des raisons de confidentialité et de non significativité. En effet sur les 28 diplômés de l'école doctorale de Droit et Sciences Humaines seuls 29 % ont répondu aux questions relatives à leurs situation professionnelle au 1<sup>er</sup> Décembre 2016.